

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale de l'offre de soins



Guide PASS: FICHE REFLEXE POUR LE REPERAGE ET LA PRISE EN COMPTE DES PATIENTS EN SITUATION DE PRECARITE

Bureau référent : P3 PRISE EN CHARGE EN SANTE MENTALE ET PUBLICS VULNERABLES

Enjeux

La prise en charge des patients en situation de précarité mobilise l'ensemble des agents et des services hospitaliers conformément à la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.